

VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

composant le conseil 33
 en exercice 33
 présents 28
 présents par procuration 5
 absent excusé 0

OBJET

Cession du bien situé au 10 rue
 d'Eaubonne à Monsieur Brahim
 MEZIANE.

Le 27 juin 2019, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire le 21 juin 2019, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental.

PRESENTS : M. Thévenot, Mme Lardaud, M. Surie, Mme Krawczyk, M. Vignaux, Mme Bonneau, M. Marcuzzo, Mme Bitterli, MM. Verna, About, Dachez, Pelerin, Mmes Umnus, Fréret, M. Humeau, Mmes Brassat, Fayol Da Cunha, M. Pillet, Mme Oziel, MM. Le Roux, Naudet, Studzinska, Morot-Sir, Hocini, Mmes Baas, Thierry. M. Desrivières.

PRESENTS PAR PROCURATION : M. Barnier à M. About, Mme Besnard à Mme Bonneau, Mme Dulas à M. Verna, Mme Guilloux à M. Naudet, Mme Bérôt à Mme Baas

SECRETARE : M. Humeau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20190627-DEL2019062709-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2019

EXPOSE DES MOTIFS

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 17 mai 2018, le Conseil Municipal a approuvé la cession de biens communaux suivant le principe de la vente aux enchères publiques par le biais du site internet webenchèresimmo.

Les enchères se sont déroulées du 17 au 24 mai dernier.

Pour la parcelle cadastrée section AM n°670, située au 10 rue d'Eaubonne, les enchères ont été remportées par Monsieur Brahim MEZIANE, avec une offre à 325 000 euros.

Cette parcelle a une superficie de 451 m² sur laquelle est édifiée une maison d'une surface habitable d'environ 120 m² comprenant :

- au rez-de-chaussée : une entrée donnant sur un couloir desservant un séjour, deux chambres, une cuisine et un WC,
- à l'étage : un palier donnant sur un couloir desservant 3 chambres, une cuisine et un WC.
- des combles non aménagés
- au sous-sol : une cave, un atelier et un grand garage.

Il est donc demandé au Conseil Municipal de donner son accord sur le prix de vente de 325 000 euros net vendeur pour le bien situé au 10 rue d'Eaubonne et de l'autoriser à signer les actes à intervenir avec Monsieur Brahim MEZIANE.

PAR CES MOTIFS

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du 17 mai 2018,

VU l'avis du service des domaines,

VU l'avis de la Commission Urbanisme et Travaux du 13 juin 2019,

VU l'avis de la Commission des Finances locales, Budget de la Ville, Administration générale, Personnel, Logement, Fêtes et Cérémonies du 20 juin 2019,

SUR le rapport de M. Vignaux,

APRES en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE :

- de donner son accord de principe pour le prix de vente de 325 000 euros net vendeur pour la cession du bien situé 10 rue d'Eaubonne à Monsieur Brahim MEZIANE,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant.

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

Luc STREHAIANO



Acte rendu exécutoire le / 9 JUIL. 2019